

LPEM Jacques AUDIBERTI  
Boulevard Wilson

06600 ANTIBES Juan Les Pins

---

Antibes, le 17 Mai 1982

FREQUENTATION DES COURS

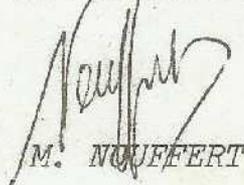
---

Le Proviseur tient à vous rappeler qu'il est exigé des élèves une très grande assiduité et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le règlement intérieur auquel vous avez souscrit est très précis sur ce point : "la fréquentation irrégulière, sauf raison valable, constitue un motif d'exclusion."

Il ne sera pas possible d'accepter, à la rentrée, des élèves qui n'auraient pas effectué une scolarité normale en se dispensant, sans motif valable, d'assister aux cours à la fin de l'année scolaire. De plus de tels élèves ne recevront de certificat de scolarité que pour la période pendant laquelle ils ont effectivement assisté aux cours.

Le redoublement en classe terminale n'est pas automatique ; la demande de réinscription doit être faite par écrit et ce dès connaissance des résultats du baccalauréat.

Le Proviseur,



M. NOUFFERT